

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

3-3-44

*Les allocations familiales
au Canada*

par

Mlle D. H. STEPLER



Mars 1944

N° 362

Direction :
1961, RUE RACHEL EST

MONTRÉAL

Administration :
4260, RUE DE BORDEAUX

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

HN
31
E34
v. 362
1944

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'École Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclique « Rerum novarum »*. S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
33. *Les Ecoles maternelles* . R. P. Daly, C. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités* . R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *La Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Complot coopératif* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Piquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan.
112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartiez, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* . Charles G.
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S.
129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélard Dugré, S.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marc
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* X
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marc
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S.
142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max Turmel
- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Mag
147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S.
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélard Dugré, S.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S.
151. *L'Atelier syndical fermé* . Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S.
- 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime F.
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* X
163. *La Réforme du calendrier* . J.-H. Richard
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration* Abbé Arthur Mah
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Ri
170. *Le Cinéma* Oscar Ha
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsul
175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Ho

Les allocations familiales au Canada¹

par Mlle D. H. STEPLER

ON AFFIRME couramment que « l'affranchissement du besoin » et de tout ce qu'il comporte — suppression des bouges, de la faim, de la maladie — doit être notre principal objectif pour l'après-guerre.

Puisque c'est un pas dans ce sens, le système des allocations familiales mérite une étude attentive, car tout ce que comporte le soin d'élever des enfants est une des principales causes de pauvreté. Le Rapport Beveridge, récemment publié, déclare qu'un programme satisfaisant de sécurité sociale ne se conçoit pas sans l'établissement d'allocations familiales et de services d'hygiène, et sans la suppression du chômage généralisé.

Bien que l'on se serve communément de l'expression « allocations familiales », celle d'« allocations pour enfants » serait plus juste, car le système en cause signifie seulement le paiement d'un certain montant de numéraire aux parents pour chaque enfant à leur charge. Cette somme n'est destinée qu'à jouer le rôle de contribution à l'entretien de l'enfant, quoique, selon une opinion récente, elle devrait être assez considérable pour couvrir les nécessités essentielles de la vie: nourriture, vêtement, éclairage et chauffage. On détermine parfois l'échelle des allocations d'après l'âge ou le nombre des enfants; en pratique, elles varient de cinquante sous à deux dollars par semaine. En guise de reconnaissance des services rendus à la société par la mère de famille, le montant lui est souvent présenté directement à elle, par exemple sous forme de bon de poste. On estime que cette façon de faire assurera l'emploi judicieux de l'allocation et empêchera le célibataire, qui n'en reçoit pas tant, d'être jaloux. A l'heure actuelle, un régime d'allocations familiales est en vigueur sous une forme ou sous une autre (l'était du moins à la

1. Traduction, avec quelques légères modifications par l'auteur, de la brochure *Family Allowances for Canada?* vol. 3, n° 2, de la collection *Behind the headlines*, publiée par le *Canadian Institute of International Affairs* et la *Canadian Association for Adult Education*, au début de l'année 1943. La traduction est de l'E. S. P.

L'auteur, Mlle D. H. Stepler, diplômée de l'université du *Western Ontario*, à London, et de l'Université de Toronto, s'intéresse depuis longtemps aux problèmes sociaux qu'elle a traités en de nombreux articles. Nous avons cru utile de faire connaître à nos lecteurs cette étude d'une anglo-canadienne. (E. S. P.).

déclaration de la guerre) dans presque tous les pays d'Europe, excepté en Grande-Bretagne, aussi bien qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon et au Chili. De ce côté-ci de l'Atlantique, une recommandation fut faite en 1938 à une Conférence pan-américaine de vingt et une républiques à l'effet que les allocations familiales soient établies dans chacun des pays présents, et cette suggestion fut depuis graduellement appliquée en certaines parties de l'Amérique du Sud. Mais au Canada, à part les exemptions d'impôt sur le revenu en égard aux enfants, on n'en a jamais établi quelque système que ce soit, ni public, ni privé (excepté en des situations *anormales*, telles que la mort du soutien de la famille, les séparations causées par la guerre et certains cas d'assistance pécuniaire). Cependant, le Gouvernement Libéral du Canada en 1929 et la province de Québec en 1932 ont considéré attentivement la question, et le Parti National de la C. C. F. dans son « programme de victoire » a recommandé les allocations familiales pour le Canada. La proposition de cette mesure n'est pas pour autant essentiellement liée au socialisme. Dans les pays où les allocations familiales sont en vigueur, les gouvernements qui les ont mises en œuvre peuvent être classés à partir des gouvernements conservateurs de Nouvelle-Zélande et d'Australie jusqu'aux gouvernements totalitaires du Japon, de l'Italie et de l'Allemagne.

I. — Le pour et le contre des allocations familiales

Le grand argument en faveur des allocations familiales est basé sur maintes anomalies de notre système du salariat. La première provient du fait que le montant d'argent requis pour le soutien convenable d'une famille dépend naturellement du nombre des membres qui la composent. Or, les salaires étant aujourd'hui considérés comme le prix du travail accompli, leurs taux ne peuvent varier selon le nombre d'enfants. Il en résulte qu'un célibataire et le père de six enfants reçoivent le même salaire; et il n'y a pas de manœuvre qui puisse rendre plus substantielle la somme de \$25 par semaine quand elle doit être distribuée à six personnes que lorsqu'elle est destinée à un seul individu.

Deuxièmement, les dépenses qu'exige le soutien d'une famille varient suivant l'âge des enfants, atteignent leur plus haut point

lorsqu'ils sont encore tous à la charge du père, et sont réduites à rien lorsqu'ils gagnent eux-mêmes leur vie.

Cependant, il arrive fréquemment que le père de famille, étant donné que son salaire n'est pas toujours adapté à ses responsabilités familiales, fasse moins d'argent lorsque les besoins de sa famille sont les plus grands qu'au moment où il n'a plus à s'en occuper. Les champions du principe des allocations familiales recommandent par conséquent que l'on donne aux parents des subsides additionnels *temporaires* pour leur faire traverser la période du soutien de leurs enfants.

La troisième anomalie de notre système de salariat provient du fait que lorsque l'État pourvoit directement aux besoins individuels, il pourvoit aux besoins réels et non imaginaires. Cela signifie qu'il est souvent avantageux pour un homme chargé de famille de chômer, car, dans le système du secours direct, on donne au père une allocation pour chaque enfant. S'il en a plusieurs, il devient possible que le revenu familial soit plus considérable que lorsque le père gagne un salaire minime. Pour cette raison, les tentatives ayant pour but d'élever les allocations de secours à un niveau adéquat aux besoins rencontrent fréquemment une forte opposition, vu qu'il est manifestement indésirable et dangereux que le revenu d'un homme en chômage soit plus grand que lorsqu'il travaille. Le désordre vient, selon une brochure de la *Family Endowment Society*, « non de ce que les salaires sont encore en certaines industries effroyablement bas, et certainement pas de ce que les secours de chômage sont élevés, mais plutôt de ce que nous établissons côte à côte deux systèmes de distributions entièrement différents: dans celui des secours de chômage le montant fourni est fixé d'après le nombre de personnes à charge secourues; dans celui des salaires, il ne l'est pas ». Le Rapport Beveridge, lorsqu'il esquisse cette situation, déclare que la seule façon de conserver aussi grande que possible la différence entre le revenu en temps de travail et le revenu en temps de chômage, et tout à la fois de veiller à ce que les profits soient adéquats aux besoins durant les périodes de chômage et d'incapacité, c'est de donner des allocations pour les enfants aussi bien durant les périodes de gain que durant les périodes sans gain.

Trois formes d'allocations familiales s'offrent à notre attention: paiement d'un « salaire vital », paiement en nature, ou limitation du nombre d'enfants.

Une des suggestions pour corriger ces défauts de notre système de salariat est de payer à tous les hommes un « salaire vital » en se basant sur les besoins d'une famille de cinq membres. Appliquant cette conception, l'Australie nomma en 1919 une Commission Royale pour calculer le prix d'un tel salaire à la population masculine adulte. Lorsque le Bureau national de la Statistique eut évalué le montant requis, on s'aperçut que « la richesse produite par la nation entière, y compris la portion représentée par le profit des employeurs, si on la divisait également entre les employés, n'égalerait pas la somme nécessaire chaque semaine », cela pour une raison fort simple: la famille « normale » de cinq membres n'existait pas. En 1931, 11.6 pour cent seulement des Canadiens avaient trois enfants; 30.6 pour cent n'en avaient pas du tout ou n'étaient pas mariés; 20 pour cent avaient moins et 22 pour cent avaient plus de trois enfants. Les proportions en Australie étaient approximativement les mêmes, de telle sorte que le salaire prévu pour tous les hommes aurait pourvu à l'entretien de 2,100,000 enfants et de 450,000 femmes qui n'existaient pas; et elle eût été insuffisante pour les familles de plus de trois enfants. La hausse de salaires eût élevé le coût de la vie à des niveaux d'inflation. Aussi bien, le président de la Commission, M. A. B. Piddington, déclara qu'une solution bien préférable serait de baser le salaire minimum sur les besoins d'un homme et d'une femme seulement, avec supplément d'une allocation de cinq chelins par semaine à la maman pour chaque enfant à charge. La conclusion finale, à laquelle s'arrêtèrent également, après étude attentive, des économistes des États-Unis, fut que le système de « salaire vital » basé sur une famille de cinq membres était inapplicable.

ALLOCATIONS EN NATURE

Certains adversaires du système des allocations familiales préfèrent atténuer les effets de la pauvreté en utilisant les fonds disponibles pour des mesures d'hygiène, de meilleurs logements, du lait gratuit et des repas chauds à l'école pour les enfants, de préférence aux dons en argent comptant aux parents. Ils affirment que l'allocation en nature est l'unique moyen de s'assurer que l'argent est affecté directement à l'entretien de l'enfant, et ils craignent que les allocations en argent n'absorbent les fonds qui autrement seraient disponibles pour le développement de divers services sociaux.

Les cantines scolaires sont peut-être le seul moyen d'être assuré que les enfants sont bien nourris, mais les champions des « allocations familiales » répliquent que les dons en nature ne constituent jamais un succédané pour l'alimentation améliorée, l'indépendance et la sécurité dont on bénéficie lorsque le standard de vie d'une famille est haussé par un accroissement du revenu. Le Rapport Beveridge préconise des allocations pour enfants « en sus des allocations en nature déjà existantes ». En tout temps, assure le Rapport, celles-là sont susceptibles d'être adaptées aux besoins précis de chaque groupement, puisque le principe de la politique sociale ne devrait pas être d'enlever toute responsabilité aux parents, comme les dons en nature tendraient à le faire, mais plutôt de les aider à comprendre et affronter leurs responsabilités.

Les champions des allocations en espèces, tout en approuvant les dons en nature, estiment qu'une somme additionnelle devrait être donnée aux parents pour leurs enfants, et cela en justice et non comme une sorte de charité. Le régime des dons en nature, disent-ils, ne peut jamais remplacer celui des dons en espèces, car tout bien traité que puisse être l'enfant durant les heures de classe, il peut fort bien, à la maison, manquer du nécessaire. Les avantages d'ordre communautaire pourraient avoir pour effet de ne pas tenir compte des enfants le samedi et le dimanche, et des petits de moins de cinq ans qui ont pourtant le plus besoin d'attentions.

En Norvège, où l'on a longuement étudié cette question, un rapport de 1938 préconisait le secours collectif comme le meilleur moyen de subvenir aux besoins tels que l'habitation et les soins médicaux, mais il ajoutait que pour les besoins quotidiens de la vie dans un pays où la population est dispersée et où le transport est lent et coûteux, des allocations familiales en espèces étaient préférables. Dans les pays où la législation sociale est la plus avancée, les deux systèmes se sont au besoin suppléés l'un à l'autre, mais aucun ne s'est substitué à l'autre.

Il est établi, allègue le *Times* de Londres, que la pauvreté causée par les frais de l'éducation des enfants n'est soulagée par aucun service social, que la santé des enfants augmente en proportion du revenu des parents, et que les paiements en nature n'indiquent que de la défiance à l'égard de la mère de famille de la classe ouvrière, qui pourtant est le meilleur juge des besoins de sa famille et qui est appelée par l'archevêque de Cantorbéry « la véritable héroïne de l'étape actuelle de la civi-

lisation ». Si l'on a des doutes fondés sur la manière dont l'argent est dépensé par les parents, on pourrait rattacher au service des allocations familiales un personnel d'auxiliaires sociaux qui aideraient la famille à disposer sagement de son argent et, en des cas extrêmes, prendraient en main pour un temps l'administration de l'argent.

L'AVIS DES « TRADE UNIONS »

Il y a à l'intérieur des *trade unions* un fort courant d'opinion en faveur des dons en nature, par crainte que les paiements en espèces « n'affectent défavorablement les négociations concernant la fixation des salaires ». Un ouvrier, affirment-ils, doit être payé suivant son travail, assez largement pour qu'il puisse fonder un foyer s'il le désire. On s'est opposé fortement à toute distinction entre mariés et non-mariés, attitude ordinairement partagée par l'employeur. Étant donné que le père d'une nombreuse famille a des raisons spéciales de désirer un salaire plus élevé, les *trade unions* craignent que s'il reçoit des allocations pour ses enfants ils ne perdent son appui pour les contrats collectifs, que l'unité des travailleurs ne soit brisée et les salaires abaissés. A cette argumentation, on peut répliquer que, si un salaire minimum adéquat est d'abord garanti, il n'y a aucune raison pour que les salaires soient abaissés. Et l'on fait remarquer qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, le niveau du salaire minimum s'est constamment élevé depuis l'adoption des allocations familiales. A la fin, les unions se sont habituellement laissé gagner. Le *Joint Committee of the Labour Party and Trades Union Congress in England* exprimait en 1930 l'opinion que « durant les conflits industriels, les unions seront puissamment secondées par un tel système, puisque les enfants des ouvriers seront écartés de la ligne du feu et qu'ainsi une grande cause de faiblesse sera neutralisée ». De plus, un examen des compagnies privées qui ont payé volontairement des allocations à leurs employés montre que les salaires de ces derniers sont parmi les plus élevés dans leur district. On a parfois accusé d'hypocrisie les *trade unions* qui s'opposent aux allocations familiales parce que, pendant que leurs membres réclament de meilleurs salaires à cause de leurs enfants, ils refusent d'accepter cette mesure pratique qui accroîtrait le bien-être de ces mêmes enfants.

LES ALLOCATIONS EN GUISE DE MESURE EUGÉNIQUE

On peut faire à l'ouvrier désireux de se prémunir contre la pauvreté une troisième suggestion: ne pas avoir d'enfants du tout, ou, à tout le moins, pas plus d'un ou deux. Cette conception, fait remarquer Eleanor Rathbone, champion des allocations familiales en Angleterre, est préconisée « par les membres les moins réfléchis des classes aisées », qui ont choisi d'ignorer le déclin alarmant du taux de la natalité dans le monde et, comme Ebenezer Scrooge, préfèrent voir le pauvre mourir dans sa misère et diminuer ainsi le surplus de la population. Ils prétendent que les allocations familiales sont « des primes à la mendicité familiale », que les gens auront des enfants simplement pour accroître leur revenu, et que surgira de là une génération de faibles d'esprits, d'inconstants et d'inaptes.

Les défenseurs des allocations familiales ont maintes et maintes fois répondu à tous ces arguments: Comment un revenu additionnel permettrait-il à ces gens d'avoir plus d'enfants, lorsque des revenus insuffisants ne les empêche pas d'en mettre actuellement au monde un nombre maximum? On a fait aussi cette suggestion: S'il est vrai qu'il n'est pas souhaitable qu'une famille s'accroisse au-delà de certaines bornes, que l'allocation soit restreinte à un nombre limité d'enfants par famille. On fait aussi remarquer que si un tel danger existe vraiment, il est prévenu par le fait que l'allocation ne couvre que partiellement les frais de l'entretien de l'enfant. La recommandation des allocations familiales, dans le Rapport Beveridge par exemple, présuppose que le fardeau financier de chaque famille doit être partagé entre l'État et les parents.

Le taux des naissances que les allocations sont davantage de nature à influencer est celui de certains groupes des classes moyennes qui hésitent à avoir des enfants à moins qu'ils ne puissent leur assurer un standard de vie convenable. Les statistiques montrent que le tiers ou la moitié des enfants du Canada viennent de familles d'un revenu n'atteignant pas \$1,000 par année, tandis que le taux des naissances décroît pour les hautes et moyennes classes sociales. Des eugénistes croient que si l'État assurait certains droits aux enfants, le taux des naissances croîtrait plus dans les hautes et moyennes classes sociales que dans les groupes de plus maigre revenu: commandent en conséquence les allocations familiales à titre de moyen pour améliorer la *qualité* de la population. Ils expriment aussi le vœu que de telles allocations n'aient pas pour

effet la perte des exemptions d'impôts sur le revenu eu égard aux enfants, même pour les groupes de revenu élevé.

DÉMOGRAPHIE

Ce n'est pas un grand honneur pour notre civilisation qu'il faille la guerre pour nous faire réaliser que la vie humaine — bien avant les ressources naturelles, l'argent ou les mines d'or — est la chose la plus précieuse que nous possédons. La société contemporaine, bien loin de nous encourager à élever des enfants, semble faire tout en son pouvoir pour nous en détourner. L'industrialisation, qui a drainé tant de gens vers les villes, est en partie responsable de la chute présente du taux de la natalité dans le monde. Les familles nombreuses sont exclues des maisons à appartements; elles ont de la misère à garder leurs domestiques; et maints règlements concernant l'assistance à la classe empêchent leurs enfants de contribuer au budget familial avant l'âge de 14 ou 16 ans. A l'heure actuelle, les races blanches, proportionnellement aux races de couleur, décroissent de façon persistante. De récents éditoriaux et des lettres publiés dans le *Times* de Londres ont signalé à l'attention que les pays anglo-saxons ne pourraient faire leur part dans la reconstruction d'après-guerre à moins que leur vie économique ne soit de nouveau pourvue de « cette soupape de sûreté qu'est une population toujours croissante ». On éprouve beaucoup d'anxiété en Angleterre au sujet de la baisse du taux de fécondité. Un pessimiste a calculé que, si ce taux n'est pas renversé, la population de la Grange-Bretagne sera de 17 millions en l'an 2000, et de quatre millions en l'an 2035, tandis qu'en 1981 la proportion des personnes âgées sera doublée, et celle des jeunes réduites du tiers.

Jusqu'à quel point l'adoption des allocations familiales influencerait-elle sur le taux de natalité, c'est matière à conjectures. Dans certains pays européens où les allocations ont été appliquées, le taux de fécondité a continué à décroître. La chute peut cependant avoir été moins rapide que sans elles. De plus — cette raison saute sans doute aux yeux — les montants ont tous été trop petits. Comme le dit sans son étude exhaustive de la question M. D. V. Glass, le spécialiste en démographie, les gouvernements ont toujours essayé d'acheter des bébés à prix réduits. Une allocation de cinq chelins (\$1.00) par semaine ne suffira pas à induire les parents à procréer des enfants, alors que l'on estime à 22 pour cent par enfant l'accroissement de salaire nécessaire pour maintenir le niveau de vie de la famille.

Le Rapport Beveridge exprime cette opinion: « Il n'est pas probable que les allocations pour enfants ou autres motifs économiques inclinent par eux-mêmes les parents... qui ne désirent pas d'enfants à en élever par appât du gain. Mais les allocations pour enfants pourront aider à relever le taux de natalité d'une double manière: en permettant aux parents qui le veulent de mettre au jour un plus grand nombre d'enfants sans nuire à l'avenir de leurs aînés, et à titre de signe de l'intérêt de la nation pour les enfants. »

EFFETS DU SYSTÈME SUR LA PAUVRETÉ

Que ce soit ou non le devoir de l'État d'augmenter le nombre de ses enfants, il n'est point douteux que ce le soit de procurer à ceux qui existent déjà des conditions de vie convenables. Des enquêtes faites en plusieurs villes d'Angleterre durant les dix dernières années ont révélé que tandis qu'à peu près les trois quarts de l'indigence résultaient de la perte temporaire ou permanente de revenus, un quart à peu près provenait du nombre des membres des familles. En 1936, M. Seebom Rowntree, après une étude sociale de la ville d'York, calcula que cinq chelins par enfant chaque semaine auraient sorti de la misère 72.4 pour cent des familles qui y étaient plongées. Des enquêtes sur l'alimentation démontrent qu'à un bas niveau des revenus une alimentation adéquate est impossible, et aucune campagne d'éducation en faveur d'une table hygiénique ne peut réussir si la maîtresse n'a pas les moyens suffisants pour se la procurer. Sir John Boyd Orr, le spécialiste en alimentation, affirme que le standard de vie d'un tiers de la population de Grande-Bretagne et un pourcentage beaucoup plus élevé encore en d'autres pays est en dessous du niveau hygiénique requis, soit pour la nourriture, soit pour le logement. Puisque la pauvreté et une alimentation défectueuse entraînent la maladie, la déchéance physique et une mort prématurée, il n'est pas étonnant que les pires maladies dues à la privation, rachitisme, pellagre, scorbut, anémie, se rencontrent presque uniquement dans les familles les plus pauvres.

Par conséquent, la valeur des allocations familiales ne doit pas être dépréciée par une question comme celle-ci: où prendra-t-on l'argent? Car, indépendamment du fait qu'une fraction de ce que nous dépensons actuellement aura supprimé notre pauvreté d'avant la guerre, il faut se rappeler que la mauvaise

santé et tous ses effets déplorables coûtent indirectement à une nation des millions. Prévenir est toujours meilleur marché que guérir. Les impôts sont aujourd'hui payés sous mille formes différentes: l'entretien des prisons, des écoles de réforme, des pénitenciers, des refuges et des asiles pour aliénés ou pour indigents.

II. — Systèmes d'allocations actuellement en vigueur

Les systèmes d'allocations familiales actuellement en vigueur dans différentes parties du monde sont financés de trois façons. Dans les plus anciens systèmes privés en Europe, les employeurs portent collectivement le fardeau des paiements pour les enfants de leurs employés, le coût variant de un à sept pour cent de la liste de paye. En Italie, les bénéficiaires aussi bien que les patrons et l'État contribuent à l'allocation, à la manière de notre *Unemployment Insurance Fund*. En Nouvelle-Zélande, où tous les enfants du pays bénéficient des allocations, le coût total est payé par l'État et relève du budget national.

ALLOCATIONS FAMILIALES EN EUROPE

Les allocations familiales ont été appliquées sous une forme ou sous une autre depuis l'époque de l'Empire romain, mais c'est la France qui est la pionnière de leur développement moderne.

Pendant le XIX^e siècle, divers industriels français donnèrent à leurs employés chargés de famille une « libéralité » pour les aider pendant les périodes difficiles, et en 1914 une trentaine d'entreprises avaient adopté des « allocations familiales ». Cependant, ce sont les conditions économiques créées par la première guerre mondiale qui donnèrent au mouvement sa véritable impulsion. En 1916, alors que la hausse des prix rendait extrêmement difficile aux travailleurs chargés d'enfants de maintenir leur niveau de vie, E. Romanet, charitable gérant catholique d'une usine mécanique à Grenoble, introduisit le premier régime moderne, en payant six francs par mois à ses employés pour chacun de leurs enfants. D'autres compagnies suivirent son exemple. Et comme il était manifestement à craindre que les hommes mariés ne trouvent pas d'emploi si les employeurs devaient payer un surplus pour leurs enfants, on fit un arrangement par lequel un certain nombre d'employeurs se groupèrent,

chacun contribuant régulièrement selon le nombre de ses employés, mariés ou non, à une « caisse de compensation » dont étaient tirées les allocations. A moins qu'on n'établisse une clause qui protège les hommes mariés contre toute injustice dans l'embauchage, tout plan financé par l'initiative privée s'effritera fatalement. En France, la protection du gouvernement s'étendit plus tard jusqu'à certains corps publics, et en 1932 un plan fut établi qui enjoignait à tous les employeurs dans les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ou dans les professions libérales, à contribuer à une caisse de compensation approuvée par le ministère du travail et payant elle-même les allocations pour enfants à charge. On estime qu'en France les allocations ont habituellement couvert un sixième du coût d'entretien d'un enfant dans les familles de deux enfants et un quart dans les familles de quatre enfants. Les allocations familiales se sont développées de façon analogue en Belgique.

Les pays totalitaires constatent avec inquiétude la baisse chez eux du taux de la natalité, qui les prive de soldats en puissance ainsi que d'un prétexte pour réclamer leur « espace vital ». Aussi n'est-il pas étonnant que l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et le Japon aient chacun leur système d'allocations familiales. Quoique divers plans y aient été mis en pratique pendant et après la première Grande Guerre, ce sont les gouvernements totalitaires qui, en ces pays, ont généralisé les allocations. En Allemagne, le taux des naissances qui avait été, en 1920, de 25.9 par 1,000 habitants, tomba à 14.7 en 1933. En même temps que des peines sévères contre l'avortement et la limitation des naissances, les Nazis édictèrent la *Loi des prêts aux nouveaux mariés*, qui autorisait des prêts jusqu'à concurrence de 1,000 marks aux couples nouvellement mariés pour l'installation de leur maison, à condition que la femme abandonnât sa position, si elle en avait une. Ces montants devaient être remboursés sous forme de versements annuels s'étendant sur une période de huit ans, avec défalcation d'un quart du montant total à la naissance de chaque enfant. On prit de plus des dispositions spéciales pour la classe agricole, comportant l'exemption du remboursement à l'unique condition que le jeune couple demeurât sur la ferme.

Le taux des naissances en Italie, quoiqu'en baisse lui aussi, n'en a pas moins été, durant les vingt dernières années, le plus élevé de l'Europe. Le désir qu'avait Mussolini de créer un empire s'est concrétisé en plusieurs mesures pour accroître encore

davantage la population de son pays. Au moment des préparatifs pour la conquête de l'Abyssinie, on donnait déjà des allocations familiales aux employés de l'État et de certaines compagnies. Durant 1934, et les années suivantes, en même temps qu'on mettait sur pied un système de prêts aux nouveaux mariés, les allocations étaient généralisées de manière à atteindre les employés de l'industrie, les ouvriers salariés, les employés du commerce et les travailleurs agricoles. Si l'on en croit les chiffres allant jusqu'en 1938 qu'il est possible de se procurer, la dénatalité, en Italie, en dépit de tous ces efforts, ne fut pas enrayerée de façon appréciable. La tentative fut aussi stérile qu'en France où, vers 1930, les allocations familiales, quoiqu'elles n'aient pas été introduites à l'origine pour ce motif, devinrent partie d'une entreprise désespérée pour arrêter la chute du taux de natalité. Il n'y eut de progrès qu'en Allemagne. Des spécialistes en démographie ont reconnu la valeur de statistiques tendant à démontrer que la fécondité en Allemagne s'est accrue de plus de trente pour cent depuis 1933, quoiqu'ils n'aient proposé aucune explication satisfaisante de ce phénomène.

ALLOCATIONS FAMILIALES EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Du point de vue canadien, les expériences de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont importantes, parce que les systèmes d'administration des allocations familiales en ces pays sont plus aisément applicables au nôtre que les systèmes européens.

Lorsque l'Australie découvrait qu'il coûterait plus cher de payer le salaire suffisant pour une famille « normale » que ne pouvait le permettre le revenu national du pays tout entier, la Nouvelle-Galles du Sud avait déjà pris en sérieuse considération le projet de payer des allocations pour enfants. En 1926, le gouvernement travailliste de ce pays nomma M. Piddington commissaire industriel pour fixer un « salaire vital ». Piddington expliqua au gouvernement, dans un rapport, les difficultés qu'il y avait à procurer aux ouvriers un standard de vie convenable si l'on s'en tient à un strict système de salariat.

« Il est impossible, dit-il, de satisfaire aux besoins humains en donnant à toutes les familles un salaire moyen. » En 1927, avec approbation des *trade unions*, le *Family Endowment Bill* devint loi. Il procurait une allocation de 5 chelins pour chaque enfant de moins de 14 ans, ou de 16 ans en cas d'incapacité, de tout citoyen de la Nouvelle-Galles du Sud natif d'Australie,

pourvu que le revenu annuel de la famille n'excédât pas le salaire de base (montant qui en 1938 variait de 3 livres 15 chelins à 3 livres 19 chelins par semaine). En autant que le revenu dépassait cette somme, l'allocation diminuait graduellement jusqu'à zéro. Après 1929, les allocations ne furent payées qu'au deuxième enfant. Selon que le fait remarquer Eleanor Rathbone, vu que les salaires dans la plupart des industries sont beaucoup au-dessus de ce salaire de base, le nombre des familles recevant l'allocation décrût considérablement durant la crise. Les allocations familiales, par conséquent, ne semblent pas avoir fait baisser les salaires.

En Australie, le sentiment du monde ouvrier devint graduellement plus favorable aux allocations familiales, jusqu'à ce qu'enfin le Congrès national des *Trade Unions* en approuvât le principe en 1927, avec la clause que ces paiements seraient aux frais de la collectivité. Mais ce n'est qu'en mars 1941 que le gouvernement conservateur de M. Menzies présenta une loi établissant un système fédéral: une allocation de 5 chelins par semaine était payée à la mère pour chaque enfant de moins de 16 ans à partir du deuxième. En 1942, le plan fut renouvelé par le gouvernement travailliste de M. Curtin. Les *Parliamentary Debates of Commonwealth* disent qu'il fut « presque universellement applaudi à cause du véritable bienfait permanent qu'il constitue pour environ un million d'enfants ».

L'histoire des allocations en Nouvelle-Zélande ressemble fort à celle de la Nouvelle-Galles du Sud. En Nouvelle-Zélande, la Cour d'arbitrage pour différends ouvriers se jeta en toutes sortes de difficultés en essayant de concilier les conditions économiques et financières de l'industrie avec « un niveau équitable du salaire vital ». En 1923, la Cour décrivit les allocations familiales comme « le seul remède à l'injustice de ne tenir compte que de la famille moyenne », et après que deux projets de loi eurent été présentés par le parti travailliste, le parti conservateur passa en 1926 le *Family Allowances Act*, qui accordait 2 chelins par semaine pour chaque enfant en dessous de 15 ans à partir du troisième dans une famille dont le revenu hebdomadaire n'excédait pas 4 livres. Ce plan fut remplacé en 1938 par le *Social Security Act* qui accroissait l'allocation de 4 chelins par enfant et élevait de 5 livres par semaine la limite du revenu. En mai 1942, les allocations furent élevées à 6 chelins, et durant les deux dernières années on a étendu les bienfaits de la loi à tous les enfants d'une même famille.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES EN ANGLETERRE

Bien que l'Angleterre n'ait pas encore adopté les allocations familiales, leur principe y eut déjà un avocat dans la personne de William Pitt, qui supplia le gouvernement, en 1796, de porter secours aux familles d'un certain nombre d'enfants. Un des plus anciens systèmes d'allocations pour enfants avec caisse de compensation fut établi il y a plus de cent cinquante ans par l'Église méthodiste. Pour empêcher qu'on donnât la préférence à un ministre sans enfants, les sommes nécessaires au culte étaient calculées par le comité d'Église (*Church Conference*) au prorata du nombre des ministres dans les synodes et circuits de chaque district et de la richesse présumée de ces ministres.

A l'heure actuelle, l'Église méthodiste paie 8 guinées (\$40) par année pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, et 12 guinées (\$60) par année pour les six dernières années de l'instruction d'un enfant. L'Église baptiste et l'Église d'Angleterre ont des systèmes analogues, et l'Église presbytérienne d'Angleterre accorde 15 livres par année pour chaque enfant, avec un montant additionnel de 15 livres pendant la période d'instruction d'un enfant aux ministres qui gagnent moins de 400 livres.

A l'époque du mouvement des suffragettes, on proposa les allocations familiales comme remède à la rivalité croissante entre les ouvriers et les ouvrières. C'est en ce temps-là qu'Eleanor Rathbone écrivit sa première brochure sur la question; H. G. Wells et Mme Sidney Webb défendirent aussi les allocations. En 1918, quelques personnes formèrent un club à Soho dans le but de tracer un programme d'aide à la famille, les raisons d'être de leur association étant leur souci commun de la dignité et de la vocation de la maternité, les résultats admirables des allocations pour séparation dues à la guerre et la difficulté de concilier autrement les réclamations des femmes en faveur du « salaire égal pour travail égal » avec les besoins des hommes mariés chargés d'enfants. Ce club se transforma par la suite en la *Family Endowment Society*, laquelle a depuis continué de faire campagne dans le même sens et compte parmi ses membres le professeur Gilbert Murray, l'archevêque de Cantorbéry et sir William Beveridge.

La première réalisation importante eut lieu lorsque la *London School of Economics*, sous la direction de sir William Beveridge, appliqua le principe à son personnel. On préleva sur les fonds disponibles une allocation qui actuellement se chiffre au taux de 30 livres par année pour un enfant en dessous de 13 ans,

et de 60 livres pour les enfants entre 13 et 23 ans s'ils fréquentent l'école à titre d'élèves réguliers. L'expérience eut un tel succès que l'*Association of University Teachers* approuva l'idée à ces conditions: que le plan n'implique pas de contribution obligatoire, non plus que de réductions dans l'échelle des salaires, et que l'allocation soit suffisamment élevée pour contribuer substantiellement au coût de l'entretien et de l'instruction, mais non pour le couvrir entièrement.

En 1925, l'*Independent Labour Party* fit entrer dans son programme un plan d'État d'allocations pour enfants, et la *Coal Commission Report* le recommanda comme « une des mesures les plus salutaires qui puissent être adoptées pour l'accroissement du bien-être et de la joie de la population minière ». Bientôt, plusieurs grandes compagnies étudièrent la question, et la *Chemical Employers' Federation* envoya des représentants en France, en Belgique et en Allemagne pour y étudier leurs systèmes. Entre 1918 et 1940, vingt compagnies en Angleterre adoptèrent des régimes d'allocations familiales, entre autres *Cadbury Bros. Ltd.* et *E. S. and A. Robinson* qui payèrent tous deux 5 chelins par semaine à leurs employés à partir du troisième enfant en montant. Il vaut la peine de noter que les compagnies qui prirent ces mesures se font remarquer pour leurs bonnes conditions de travail et leurs bons salaires, puisqu'on fait parfois le reproche aux allocations familiales de n'être qu'un « palliatif » pour calmer les ouvriers.

L'attention a été attirée sur les allocations familiales considérées comme mesure de guerre. On a remarqué que les enfants des soldats, des pensionnés, veuves et évacués de guerre au soutien desquels le gouvernement pourvoit par des mesures financières sont en bien des cas en meilleure posture que lorsque leurs pères travaillaient pour des salaires de famine, simplement parce qu'on pourvoit à leurs besoins réels. Pourquoi alors les enfants des ouvriers ordinaires, artisans, débardeurs, cultivateurs qui contribuent de façon aussi essentielle à l'effort de guerre, ne recevraient-ils pas les mêmes avantages? De plus, on donne des priorités aux enfants de toutes classes sociales dans la distribution de la nourriture, lait, oranges, œufs, et dans la plupart des écoles on leur fournit un repas chaud par jour. Le résultat, c'est que les petits Anglais, durant la période la plus féroce de la guerre, chassés de leurs maisons par les bombardements, passant la nuit dans les abris anti-avions, sont plus grands de quelques pouces et plus pesants de quelques livres que leurs

prédécesseurs d'il y a deux ans à peine. La justice et la nécessité de telles mesures en temps de guerre sont si évidentes que le peuple se demande pourquoi toutes les catégories d'enfants n'en bénéficieraient pas et pourquoi ces bienfaits ne continueraient pas après la guerre. Les allocations familiales sont aussi préconisées par plusieurs économistes à titre de mesure de guerre nécessaire pour soulager la souffrance des enfants dans les groupements où le niveau de vie ne peut tomber plus bas.

Puisqu'il faut taxer tous les revenus même les plus modestes qui sont le partage de la grande majorité des contribuables, il y a danger que les familles nombreuses dont le niveau de vie leur permet tout juste d'exister ne le voient encore abaissé.

La sous-alimentation affecte la santé et le moral et diminue le rendement des ouvriers: aussi bien, ceux qui vivent dans la pauvreté constituent le secteur faible du front domestique. Lord Keynes, dès le début de la guerre, intégrait les allocations familiales dans son plan si discuté d'épargne obligatoire. Keynes voyait qu'il serait nécessaire de demander aux ouvriers durant la guerre d'attendre pour toucher leurs payes supplémentaires jusqu'après la guerre, alors qu'il y aura abondance de produits à acheter. Mais il voyait bien que beaucoup de gens en Angleterre ne pourraient pas faire passer leur famille à travers la guerre sans disposer d'un peu plus d'argent qu'auparavant. C'est pourquoi il combina avec son plan d'épargne obligatoire un plan d'allocations familiales. Le *Keynes Plan* recommandait le paiement de 5 chelins par semaine pour chaque enfant au pays. L'allocation serait payée au père de famille qui, toutefois, perdrait l'exemption d'impôt sur le revenu que lui valait cet enfant. Dans le cas où le père serait un homme en moyens, l'allocation n'égalerait pas le montant de son exemption, et, naturellement, il y renoncerait. Mais elle serait une vraie bénédiction pour le pauvre type qui ne paie qu'un petit impôt sur le revenu ou pas du tout.

En somme, le principe des allocations familiales est désormais généralement accepté en Angleterre, la discussion maintenant ne portant plus que sur la façon de l'appliquer. Durant les deux dernières années, des flots de suggestions ont coulé dans le *Times* et l'*Economist* qui ont pris la tête du mouvement en faveur de cette mesure. En 1941, une motion fut présentée à la Chambre des Communes en faveur des allocations familiales et signée par un grand nombre de députés de tous partis, en

réponse à laquelle le Chancelier de l'Échiquier fit faire une enquête sur le sujet en question. Le rapport parut (en mai 1942) sous la forme d'un Livre Blanc qui exposait les modalités d'application et le coût estimatif.

En mars 1942, le *General Council* du *Trades Union Congress* fit savoir qu'il s'entendait avec le *Labour Party* sur le besoin d'un système d'allocations familiales, pourvu qu'elles ne pèsent pas sur l'industrie mais sur l'État, qu'elles ne comportent pas d'enquête sur le revenu familial et que l'on prenne toutes les précautions possibles pour que les salaires ne subissent aucune diminution.

LE RAPPORT BEVERIDGE

La plus récente phase de la question en Angleterre est la publication du rapport de sir Willam Beveridge: *Social Insurance and the Allied Services*, qui inscrit les allocations pour enfants en tête des trois postulats sous-jacents à son plan de « sécurité sociale pour tous, de la naissance à la mort ». Le Rapport affirme que sans les allocations pour enfants, pendant les périodes de gain ou non, les revenus en temps de chômage peuvent égaler ou dépasser les gains des périodes de travail, ce qui crée une situation tout à fait indésirable. Après la guerre, l'embauchage intégral de la main-d'œuvre ne pourra se maintenir sans une mobilité de cette main-d'œuvre plus grande que dans le passé. Et cette mobilité elle-même ne peut être assurée à moins que la différence entre le revenu durant une période de travail et durant une période de chômage ne soit aussi grande que possible. Les hommes ne travailleront pas — particulièrement ils n'accepteront pas un nouveau genre de travail dans une nouvelle ville — à moins qu'ils n'aient véritablement intérêt à le faire. Il n'y a que deux façons de rendre le travail préférable au chômage pour les pères de famille nombreuse: ou bien l'on peut délibérément rendre insuffisantes la rétribution de leur travail, leurs assurances-maladie et leurs assurances-chômage, ou bien on peut leur donner des allocations pour leurs enfants en tout temps, qu'ils gagnent ou non. Si l'on prend le moins au sérieux « l'affranchissement du besoin », la dernière suggestion est manifestement la seule défendable.

Le Rapport Beveridge affirme aussi qu'au taux actuel de sa reproduction la race anglaise ne peut se perpétuer et qu'il faut trouver un moyen de remonter la pente de la dénatalité. Bien que l'on ne croie pas qu'aucun stimulant économique puisse

par lui-même changer cette situation, les allocations pour enfants, pense-t-on, peuvent aider les parents à affronter leurs responsabilités, et montrer que le pays porte aux enfants un intérêt immédiat.

Le Rapport propose que les allocations pour enfants soient payées pour chaque enfant après le premier jusqu'à l'âge de 16 ans (pourvu que l'enfant soit en pleine scolarité). Si les parents reçoivent quelque secours ou pension, une allocation doit être accordée également pour l'aîné. On ne recommande aucune allocation pour celui-ci lorsque le père (ou la mère) travaille, parce que l'on n'estime pas désirable que l'État délivre entièrement les parents des frais d'entretien et de la responsabilité de leurs enfants. Ces frais doivent être partagés, mais non entièrement assumés par l'État. Il y a deux manières de s'assurer que l'État ne paie pas tout: soit en abaissant l'allocation au-dessous des frais d'entretien de l'enfant, soit en ne donnant pas d'allocation pour le premier enfant et en augmentant celle des autres. Le second moyen, pense-t-on, est préférable car, selon les estimés, il coûterait moins cher à l'État, tout en procurant du secours où le besoin s'en fait sentir davantage, le salaire de la plupart des travailleurs suffisant au soutien de deux adultes et d'un enfant. De plus, l'heureuse influence des allocations est de nature à encourager la famille nombreuse.

Alors que la plupart des services sociaux proposés dans le plan Beveridge reposent sur une base contributoire, sir William estime qu'il faut y soustraire les allocations pour enfants et les financer entièrement avec les revenus des taxes ordinaires. Il en donne deux raisons. D'abord, la contribution à tirer des revenus de la population pour le plan Beveridge pris dans son ensemble est déjà aussi élevée qu'il semble raisonnable de le demander. Deuxièmement, bien que les allocations pour enfants doivent être payées surtout en espèces, il faut aussi faire certains dons en nature. Le montant des dons en espèces devrait constamment se mesurer sur ce qu'on distribue en nature. Une telle adaptation peut se faire plus facilement si le coût de l'allocation retombe sur l'État que s'il fait partie d'un système de contributions.

Les allocations doivent être graduées selon l'âge, vu que les besoins d'un enfant croissent rapidement à mesure qu'il vieillit. Sans inclure les dons en nature, la moyenne pour tous les enfants devrait être de huit chelins (\$2.00) par semaine au prix des marchandises en 1938. Le taux pour chaque enfant est

établi en calculant exactement combien chaque nouvel enfant coûte à ses parents en nourriture, vêtement et logement. Aucune limite de revenu ne sera mise au paiement des allocations, mais si l'on s'aperçoit que l'on donne de l'argent à des gens en moyens, l'on pourra faire un ajustement des réductions à l'impôt sur le revenu faites en considération des enfants. Quant à l'administration du plan, on suggère de la confier à un Service avec bureaux dans toutes les localités et organisé pour recevoir les demandes et contrôler les paiements. On suggère le ministère de la Sécurité sociale ou bien diverses agences qui s'occupent de l'enfance, comme les centres de bienfaisance pour enfants en dessous de 5 ans, et les écoles pour ceux d'âge scolaire.

III. — Les allocations au Canada

Au Canada, le Comité permanent des Relations industrielles et internationales qui étudia les assurances-chômage, les assurances-maladie et les assurances-invalidité, s'occupa aussi, à l'instigation de MM. J.-E. Letellier et J. S. Woodsworth, de la question des allocations familiales. Un certain nombre de témoins furent entendus, mais à la fin de leurs témoignages, on décida qu'aucune action immédiate ne devait être prise parce que la proposition requérait une étude plus approfondie et que la question de la juridiction respective du fédéral et des provinces devait d'abord être réglée. Sur cette difficulté constitutionnelle, on laissa tomber le débat.

Sur la question de savoir quelle autorité devrait administrer le système, le P. Lebel, de Montréal, qui rendit à cette session le témoignage le plus important, suggéra qu'une première réalisation du système soit faite par les gouvernements fédéral et provinciaux à l'avantage de leurs employés du service civil. Si l'on inaugurerait un système financé par l'État, le coût en serait, selon les estimés du P. Lebel, de \$142,000,000, en supposant \$1.00 par semaine pour chaque enfant; et de \$45,000,000 si l'on ne subvenait à l'entretien que du troisième enfant et des suivants. Si les allocations familiales étaient limitées aux familles dont le revenu n'atteint pas \$1,000 par année, le montant serait réduit à \$18,000,000. Pour financer le plan de \$45,000,000, le Père suggérait de lever le montant de la façon suivante: cinq millions de dollars provenant du gouvernement fédéral; cinq millions des gouvernements provinciaux, au prorata de leur population; cinq millions des municipalités; vingt millions des em-

ployeurs (ce qui représente deux pour cent du montant des salaires); et dix millions (\$20 par personne par année) de taxes imposées aux célibataires.

L'argumentation contre les allocations familiales présentée dans le rapport du *Social Service Council of Canada*¹, « à l'unanimité opposé à cette idée », n'est plus à date du tout aujourd'hui. Ce rapport supposait d'un bout à l'autre que les allocations familiales accroissent considérablement le taux de natalité et que c'était pour cette raison même qu'elles étaient alors l'objet des délibérations du Parlement canadien, ce qui n'était pas le cas. Cependant, il faut se rappeler que les seuls exemples qui pouvaient alors être étudiés étaient les initiatives européennes financées par certains patrons. Les systèmes de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Nouvelle-Zélande, dont l'application au Canada peut se faire plus aisément, n'étaient encore qu'en leur enfance.

Aujourd'hui, les opinions des travailleurs sociaux varient là-dessus. Le *Canadian Welfare Council* n'a pas pris position sur la question. Toutefois, son directeur-gérant, le Dr George F. Davidson, s'exprimait ainsi en 1942: « Il faut élever le revenu familial au niveau des charges de la famille... au moyen d'un système d'allocations familiales complétant le salaire par une allocation pour chaque enfant fondée sur le droit, non sur les besoins. Au Canada, cette question, morte depuis que le comité parlementaire de 1929 l'a écartée, reparaitra, selon moi, à l'ordre du jour et tiendra une place importante dans nos projets de sécurité sociale. »

MESURE DE GUERRE

Le Rapport Beveridge note que le problème des allocations familiales est assez important pour être traité avant ses autres recommandations. Il est impossible de prévoir si l'on mettra un programme d'allocations à exécution durant la guerre. Au Canada, tout de suite ou immédiatement après la cessation des hostilités, l'exécution d'un tel programme serait considérablement simplifiée par l'utilisation du personnel et de l'organisation du *Dependents' Allowance Board* qui s'occupe des personnes à la charge des militaires canadiens. Depuis le début de la guerre,

1. Cette association qui porte maintenant le nom de *Christian Social Council for Canada* est un groupement inter-confessionnel et ne doit pas être confondue avec le *Canadian Welfare Council* qui représente des travailleurs et des agences de bienfaisance sociale.

de l'excellent travail aussi a été accompli par le *Dependents' Board of Trustees*, nommé pour enquêter sur les cas d'indigence parmi les familles de soldats. Puisque l'on ne pourvoit aux besoins que d'un certain nombre d'enfants, cette association, entre autres choses, a enquêté sur des cas de privations dans des familles nombreuses et fait des dons supplémentaires pour les enfants en surnombre quand la chose le demandait. Pour cela, il était nécessaire de calculer de façon aussi précise que possible quelles dépenses entraînent pour une famille les enfants qui s'ajoutent, si bien que les estimés canadiens pour le coût approximatif de l'entretien des enfants suivant leur âge et leur nombre sont déjà prêts, d'après les calculs du plan Beveridge.

Les dons actuels aux enfants de soldats s'élèvent en moyenne un peu au-dessus des \$2 par semaine proposés par le Rapport, mais il faut se rappeler que pendant la guerre l'État est censé assumer la pleine responsabilité du soutien des enfants, alors qu'en temps de paix on ne lui reconnaît qu'une responsabilité partielle.

Les allocations familiales ont été adoptées en Australie et recommandées en Angleterre par lord Keynes à titre de mesure de guerre, à cause du danger que les taxes de guerre n'abaissent le niveau des revenus nécessaires à la vie, les enfants se trouvant par là les principales victimes. Une grande partie du pouvoir d'achat accru dont jouissent même les groupes de plus faible revenu (qui assurent le gros de la consommation) doit être retranchée à cause d'un effort de guerre total; mais les gens sans enfants peuvent se permettre là-dessus plus que ceux qui doivent nourrir, habiller et faire instruire des enfants. Les allocations familiales préviendraient des souffrances imméritées pour les familles nombreuses.

Au Canada, la plus sérieuse critique adressée au dernier budget fut qu'il laissait le célibataire quitte à bon compte et grevait tout spécialement l'homme marié chargé d'enfants, qu'il détournait les gens de se marier et d'avoir de grosses familles, particulièrement ceux de revenu moyen, et qu'il compromettait la saine croissance de la population canadienne. Un des critiques signalait que puisqu'un père de deux enfants gagnant \$3,000 par année jouit d'une exemption de taxes dépassant de \$396 celle d'un célibataire, on se trouve à lui accorder 36 sous par jour pour le soutien de chacun. Apparemment, disait-on, le gouvernement considère les enfants comme un luxe et non comme une chose essentielle.

De plus, demandait-il, puisque les règlements de l'impôt sur le revenu avaient été modifiés de telle sorte que les maris puissent de toutes façons, — que leur femme travaille ou non, — réclamer la même exemption, pourquoi ne prendrait-on pas des mesures en faveur de la mère de famille dont le travail est tout aussi important que celui d'une autre mais ne reçoit aucun paiement parce qu'elle doit rester à la maison et s'occuper de nombreux enfants? Le Rapport Beveridge répond nettement qu'il faut assurer les maîtresses de maison tout aussi bien que n'importe qui, parce que la majorité des femmes mariées doivent être considérées comme occupées à une besogne vitale quoique non rémunérée, sans laquelle leurs maris ne pourraient accomplir leur travail payé et sans laquelle la nation ne pourrait se perpétuer.

PROBLÈME DU REVENU ET DE L'ALIMENTATION
AU CANADA

Quoique le niveau de vie au Canada soit plus élevé qu'en Europe, un examen des revenus révèle une situation qui laisse encore beaucoup à désirer. On estime que même en temps de guerre, 57.1 pour cent de la population non agricole ne possède pas un revenu de \$1,200 par année. Les chiffres du recensement de 1941 récemment publiés par le Bureau fédéral de la Statistique révèlent la situation suivante concernant les familles de salariés (sans locataires) dans les villes d'une population de 30,000 habitants ou plus: 7.9 pour cent de ces familles vivaient à raison de \$99 par personne par année; 15.1 pour cent à raison de \$100 à \$199 par personne; 17.7 pour cent à raison de \$200 à \$299 par personne; et 15.6 pour cent à raison de \$300 à \$399 par personne.

Le régime alimentaire qui résulte de tels revenus est dévoilé dans une étude sur les revenus et dépenses des familles de salariés urbains au Canada pour les années 1937-1938 et publiée par le Bureau fédéral de la Statistique. Les familles qui ont un revenu annuel de moins de \$199 par personne (celles de 23 pour cent de nos salariés, d'après le recensement), comparaison faite avec les normes du *Canadian Dietary Standard*, révélèrent des déficiences au point de vue de toutes les exigences nutritives, déficiences s'échelonnant à partir de 8 pour cent pour les calories jusqu'à 36 pour cent pour le calcium, tandis que les achats de lait ne s'élevaient qu'à 49 pour cent des exigences du standard. A mesure que les salaires montaient, on remarquait une amé-

lioration. Les familles dont les revenus s'échelonnaient de \$200 à \$299 par personne (17.7 pour cent de nos salariés) emmagasinaient une quantité suffisante de calories, mais manquaient de protéine, de calcium, de fer. Pour les revenus de \$300 à \$399 (15.6 pour cent des salariés), la quantité de calcium était de 15 pour cent inférieure à la quantité exigée. Il n'y avait nutrition satisfaisante, exception faite du lait, que pour les revenus de \$400 à \$499 en montant, par personne (43.7 pour cent des salariés).

D'innombrables autres enquêtes ont été faites, qui toutes aboutissent à la même conclusion. En 1939, le *Welfare Council* de Toronto calcula « le coût d'un standard de vie à Toronto qui assurerait la santé et la dignité personnelle ». La conclusion fut que \$28.35 par semaine (\$1,473.20 par année) était le minimum requis pour couvrir le strict nécessaire à la santé et à la dignité d'une famille de cinq personnes, pourvu que la nourriture fût mesurée avec le plus grand soin, sans détourner un sou pour boissons alcooliques, tabac, téléphone, ou économies pour les vieux jours. Le rapport aboutissait à cette conclusion que, puisque \$28.35 excédaient de beaucoup les salaires courants, les revenus d'une partie notable de la population étaient au-dessous du niveau indiqué comme désirable.

Les résultats d'une alimentation déficiente pendant l'enfance sont graves, car la santé et le physique peuvent être avariés pour toujours. Aucune mesure hygiénique ne peut réparer chez l'adulte les méfaits d'une alimentation première défectueuse. Selon de récents travaux, la santé mentale elle-même est affectée par le manque d'une nourriture appropriée, car on a trouvé que la vitamine *B* entraînait des effets considérables sur l'aptitude des enfants à s'instruire. Une enquête faite dans les écoles de Toronto en 1939 démontra que le poids et la taille d'un enfant dépendait de l'occupation (et par conséquent du revenu) du père. Les enfants de propriétaires, gérants et membres des professions libérales se rangeaient dans les groupes de taille élevée, tandis que dans les groupes « de taille en dessous de la moyenne », 29 pour cent étaient des enfants d'ouvriers et 33 pour cent relevaient du « secours direct ». Sir John Boyd Orr estime que la taille moyenne de l'adulte est à peu près de quatre pouces moins élevée chez les pauvres que chez les gens à l'aise.

A la lumière de ces faits, on ne trouvera peut-être pas étonnant que, bien que durant ces dix dernières années il y ait eu une diminution progressive des taux de maladie et de mortalité

au Canada, certains récents tableaux de notre santé nationale soient encore assez sombres. La sous-alimentation est un des facteurs qui contribuent aux taux de mortalités maternelle et infantile, et le Canada possède le taux le plus élevé de mortalité infantile chez tous les blancs au sein de l'Empire britannique. Dans une récente allocution, M. Allan Ross, chargé du ravitaillement de l'armée canadienne et du corps d'aviation canadien, affirmait qu'une enquête gouvernementale sur les enfants canadiens avait révélé « qu'un demi-million d'entre eux étaient sous-alimentés, un quart de million souffraient de surdité partielle, 77,000 avaient le cœur faible ou avarié, 35,000 étaient des arriérés mentaux, 30,000 souffraient de tuberculose, 3,800 de cécité partielle, plus de 1,000 de cécité complète, et plus de 1,400 de surdité complète ». Qu'une éducation de la santé soit nécessaire, c'est évident, mais toute l'éducation du monde ne peut mettre la nourriture appropriée dans la bouche des enfants si l'on n'a pas assez d'argent pour l'acheter.

On prétend que la moitié des maladies peuvent être prévenues. Le Rapport Beveridge affirme avec force que, puisqu'en définitive il nous faut payer pour la maladie et les accidents à cause d'un pouvoir de production diminué et de la paresse, mieux vaut payer d'avance un moindre montant pour les prévenir. Le directeur de la Ligue canadienne de la Santé a donné ces chiffres: les pertes de salaires des ouvriers dues à la maladie dans un an au Canada s'élèvent à \$50,000,000, et les profits manqués de l'industrie à \$75,000,000. Le coût de la maladie dans tout le pays, selon la même autorité, est de \$300,000,000, et les morts qui auraient pu être retardées coûtent à l'État et à la nation environ \$700,000,000 par année. Par conséquent, en calculant le coût d'un plan d'allocations familiales ou de tout autre service social de nature à hausser le niveau de vie, il faut se rappeler que des milliers de dollars seront économisés indirectement. On a aussi fait remarquer que le Canada avait été capable de fournir un montant d'argent plus considérable pour des fins patriotiques de destruction dans une seule journée de 1942, à cause de l'embauchage intégral, que le coût total d'allocations familiales durant un an.

COÛT ET ADMINISTRATION

Combien les allocations familiales coûteraient-elles au Canada? Le Bureau fédéral de la Statistique affirme qu'il y avait en 1941, au Canada, 3,298,000 enfants en dessous de 16 ans.

De ce nombre, on peut déduire les 66,000 enfants déjà soutenus par les allocations aux mères de famille, ainsi que les enfants des soldats, des marins et des aviateurs (65,000 environ) et les enfants relevant de l'Assistance. On peut donc s'arrêter au chiffre approximatif de 3,000,000. Gratifier chacun de ces enfants de \$1.00 par semaine coûterait \$156,000,000. Mais il serait possible de déduire de ce chiffre toutes les allocations aux enfants des contribuables. Étant donné qu'il y a actuellement au Canada à peu près 1,500,000 enfants qui débarrassent leurs parents d'une taxe que, sans eux, ils devraient payer, le coût des allocations serait réduit à \$78,000,000.

Cependant, la plupart des gens estiment qu'une allocation, pour être vraiment utile, doit être d'au moins \$2 par semaine pour chaque enfant. C'est pourquoi les chiffres qui vont suivre sont calculés à ce taux pour un nombre de 1,500,000 enfants. On ne peut pas encore se procurer les statistiques de 1941 concernant le nombre d'enfants. Si l'on se base sur le recensement de 1931, à supposer que l'on donne l'allocation de \$2 (ainsi que le recommande le Rapport Beveridge) à chaque enfant après l'aîné, le coût serait de \$104,000,000; à chaque enfant après le second (comme en Nouvelle-Zélande avant 1940), de \$62,000,000, à chaque enfant après le troisième, de \$34,000,000. Sir William Beveridge considère que trois pour cent du coût des allocations est un montant suffisant pour leur administration.

Mais la division des pouvoirs dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en ce qui concerne la législation sociale, n'est pas clairement définie. Un des premiers pas à faire au Canada serait donc de décider si les allocations familiales devraient être administrées par le fédéral ou par les provinces. Si les allocations familiales doivent faire partie d'un plan de sécurité sociale dont l'assurance-chômage est le commencement, les avantages d'une administration fédérale sont alors manifestes pour l'économie, la simplicité, l'efficacité et l'uniformité. Selon les vues du parti de la C. C. F. en Colombie canadienne, le système devrait être appliqué par le fédéral, mais si celui-ci n'agit pas, les provinces devraient en attendant faire quelque chose. L'établissement d'un plan d'allocations familiales, peut-on noter, ne fut pas recommandé par la Commission québécoise des Assurances sociales qui étudia la question en 1932, parce que, selon les vues de la Commission, un système privé stabiliserait les salaires à un bas niveau et encouragerait l'exode des campagnes, alors qu'un système d'État serait « dangereux et impossible ».

On peut considérer préférable au Canada de conseiller l'essai de plans volontaires dans les universités ou dans l'industrie avant d'établir un plus ample système.

LA POPULATION DU CANADA

Le taux de la natalité au Canada, en grande partie à cause du Québec, n'a pas décliné aussi rapidement qu'en Europe, mais il tombe encore assez rapidement pour attirer l'attention. En 1921, le taux de l'accroissement naturel de la population était de 17.8 par mille. Le chiffre tomba à 13.3 en 1926, 12.2 en 1929, et 10.7 en 1939. Le recensement de 1941 révèle un accroissement beaucoup moindre de la population canadienne que dans les trois précédentes périodes de dix ans. Il y a 250,000 personnes de moins dans les provinces des prairies qu'en 1931. Et il y a 188,366 enfants en dessous de 16 ans de moins dans tout le pays qu'il n'y en avait il y a dix ans. Ce tableau n'est pas plaisant, mais pas davantage étonnant, puisque durant ces dix années rien n'a été fait pour provoquer une hausse ou prévenir une baisse. Après la guerre, il est possible que les pays pourvus d'espace disponible soient obligés d'accepter le surplus des populations vivant ailleurs. Cependant, au taux déclinant de la natalité mondiale, il se pourrait bien qu'il n'y eût pas assez d'immigrants. En tout cas, l'accroissement naturel de la population est préférable parce qu'il exclut le problème de l'assimilation.

L'étude intitulée *Canadian Family Monograph*, basée sur les chiffres du recensement de 1931, fait remarquer qu'une des causes principales de la baisse du taux de natalité est l'exode continu de la population agricole vers la ville et son régime de grande industrie. En 1901, 62.5 pour cent de notre population vivait sur la ferme; la proportion était tombée à 46.3 pour cent en 1931. L'accroissement naturel de la population urbaine a toujours été de beaucoup inférieur à celui des régions rurales où l'isolement rend souhaitable un plus grand nombre d'enfants, où la nourriture est abondante, et où chaque enfant est un actif dès son bas âge. En ville, le salarié se marie plus tard et a tendance à limiter sa famille à une certaine moyenne, vu que d'habitude son revenu ne s'accroît pas en proportion du nombre des personnes à sa charge. La monographie en question conclut en disant que si le travailleur pouvait se sentir raisonnablement assuré qu'il pourra subvenir en tout temps aux besoins de ses enfants, il serait sans doute enclin à en avoir

davantage et alors le système des allocations familiales mériterait au Canada plus sérieuse considération à titre de moyen pour écarter le fardeau qui pèse sur les grosses familles dans les villes.

Non pas, il va sans dire, que nous devions en notre pays prendre en considération quelque système d'allocations familiales que ce soit qui ne tiendrait pas compte de l'élément agricole de notre population. Des efforts persévérants, pendant les dix dernières années, pour encourager l'établissement à la campagne plutôt qu'en ville ont échoué, principalement à cause des bas prix des produits de la ferme. Il se peut que les allocations familiales, accordées aux seuls cultivateurs à l'exclusion des autres groupes, provoqueraient un retour à la terre et feraient monter le taux de natalité. Un récent article de la *Winnipeg Free Press* montre que les cultivateurs bénéficieraient de façon spéciale des allocations familiales parce qu'ils ont « un quart des enfants de la nation et seulement un dixième des revenus de la nation, et qu'ainsi ce qu'ils contribueraient au fonds d'allocations et ce qu'ils en recevraient se trouveraient selon la même proportion ». De plus, la majeure partie de l'argent donné en allocations passerait en achat de produits de la ferme, parce qu'une famille à petit salaire dépense une plus grande proportion de son revenu en nourriture qu'en toute autre chose.

Les estimés concernant la population future du Canada varient considérablement. Cependant, les spécialistes les plus modérés eux-mêmes nous accordent un accroissement de plusieurs millions d'habitants, pourvu qu'on fasse quelque chose de positif pour faire du Canada un pays où il sera meilleur de vivre. Les champions des allocations familiales, naturellement, croient que leur établissement nous ferait faire un grand pas en ce sens. En tout cas, il est certain que, sans elles, nous ne pouvons guère espérer d'immigration venant de pays où elles sont établies. Le meilleur espoir d'une paix stable après la guerre réside dans la possibilité pour les nations qui ont gaspillé leurs énergies en querelles futiles ou en guerres sanglantes d'oublier leur rivalité dans une croisade universelle contre la maladie et la sous-alimentation. Cette croisade est déjà commencée en plusieurs pays. Si le Canada tire de l'arrière, ce sera au péril de son existence nationale.

APPENDICE

LE RAPPORT MARSH

La première étude complète d'un programme d'assurances pour le Canada contre les hasards de la vie moderne fut présentée en mars 1943, au Comité national de Reconstruction nommé par le gouvernement fédéral. C'était le « Rapport sur la sécurité sociale au Canada », préparé par le Dr Leonard C. Marsh.

Une des principales recommandations du Rapport est celle des allocations familiales pour le Canada. Il y est affirmé qu'une des principales causes de la pauvreté est la rigidité des salaires en regard du nombre variable d'enfants. Puisqu'il est illogique que le père d'une nombreuse famille reçoive un plus gros salaire qu'un célibataire pour le même travail, la seule manière de s'assurer que les enfants de la nation sont bien nourris et habillés, c'est d'accorder des allocations pour enfants. Ceci deviendra encore plus important dans l'avenir si les allocations pour enfants sont payées selon les normes du revenu qu'un homme marié reçoit en temps de chômage. Pourquoi, demande le Rapport, reconnaîtrait-on les besoins des enfants en temps de gêne et non en temps de gain normal? De plus, pourquoi les enfants recevraient-ils une attention plus particulière lorsque la famille est dans l'indigence que lorsqu'elle n'y est pas? Et l'on conclut qu'il faut regarder les besoins des enfants comme une « traite spéciale sur la nation non seulement en temps de chômage, mais en tout temps ». Les allocations pour enfants sont appelées la « mesure-clef » de l'établissement satisfaisant de toutes assurances servant à maintenir les revenus.

Le Rapport discute les mesures différentes du paiement au comptant, telles que les dons en nature, et on en vient à la conclusion que, puisque le sentiment des Canadiens est fortement individualiste, il est infiniment préférable qu'il y ait pour les parents une juste liberté de dépenser leur argent pour leurs enfants de la façon qu'ils l'entendent. Même si l'on établit des cliniques, des cantines scolaires, des terrains de jeux, il reste nécessaire « d'assurer que le budget familial couvre la majeure partie des frais ». Cependant, on conseille, comme dans le Rapport Beveridge, que les paiements en espèces pour enfants soient réduits s'il existe d'autres mesures considérables d'assistance.

Quant au chiffre de l'allocation, il y a place pour beaucoup de diversité, mais il devrait toujours être calculé selon les moyens du pays. On insiste sur le fait que l'allocation ne devrait pas être calculée en partant de la supposition que chaque enfant coûte moins cher à sa famille que le précédent, mais en déterminant ce que devrait être les besoins minimum d'un enfant à différents âges. Le minimum pour le soutien complet est fixé à \$14.50 par mois, mais le Rapport déclare qu'il est préférable de commencer à un taux peu élevé plutôt que de ne rien faire du tout. On note qu'il y a place pour une économie considérable si l'allocation est payée à tous les enfants sauf à l'ainé, excepté lorsque la famille reçoit déjà un revenu provenant d'une assurance ou de l'assistance publique. De là, cependant, peut résulter la situation dangereuse créée par la supériorité du revenu d'assistance sur le revenu du travail. Le Rapport dit encore que l'allocation pourrait cesser à l'âge où il est reconnu que l'enfant quitte l'école. Voici un tableau d'une échelle où la moyenne se chiffre à \$7.50 par mois :

<i>Age</i>	<i>Taux (par mois)</i>
Jusqu'à 4 ans.....	\$ 5.00
De 5 à 9 ans.....	6.50
De 10 à 12 ans.....	8.00
De 13 à 14 ans.....	10.00
De 15 à 16 ans.....	12.50

A la question de savoir s'il devrait y avoir un taux de paiement différent pour la ville et pour la campagne à cause de la différence du coût de la vie, le Rapport répond par la négative. Les raisons qu'il apporte sont les difficultés résultant de l'administration, le fait que les avantages et les inconvénients de la vie à la ville ou à la campagne se contrebalancent de maintes façons, et le danger que l'exode des campagnes vers les villes ne soit accru. Même si un taux égal devait favoriser davantage le cultivateur, on pourrait considérer cela comme une sorte de compensation pour les déficiences avouées des services ruraux (par exemple, pour ce qui regarde l'hygiène, l'école, les facilités de placement). Le Rapport recommande que les allocations soient universelles dans leur application et, en conséquence, financées par un octroi gouvernemental direct. Même si l'on excluait les familles qui ont un salaire de \$3,000 ou plus, trois pour cent seulement de toutes les familles seraient écartées, et l'on ne réaliserait par là qu'une bien légère économie. Toute-

fois, on suggère maintes façons de remédier à cela, comme, par exemple, de fixer un plafond du revenu coïncidant avec l'exemption d'assurances sociales. On exprime aussi l'avis que l'allocation ne devrait être payée qu'aux familles ayant payé intégralement leurs contributions courantes d'assurances sociales. Il se peut aussi qu'on puisse supprimer ou modifier les exemptions actuelles d'impôt sur le revenu accordées eu égard aux enfants. Si l'on fait cela, les allocations sont déjà à moitié payées, puisqu'au Canada environ 1,500,000 enfants déchargent leurs parents d'une taxe de \$108 par année qu'ils devraient payer autrement pour chaque enfant.

En résumé, le Rapport affirme que les allocations pour enfants devraient être établies comme une partie d'un programme d'assurances-chômage, assurances-maladie, assurances-incapacité et autres mesures, et devraient « s'engrener avec elles à tous les endroits où la nature des choses l'exige ».

BIBLIOGRAPHIE

préparée par l'École Sociale Populaire¹

- ALLÉON (J.). — *Natalité et allocations familiales*, Fédération nationale catholique, 1931.
- AUDOUIN (L.). — *Les Caisses de Compensation et les Allocations familiales dans l'industrie française*, Poitiers, 1928.
- BONVOISIN (G.) et MAIGNAN (G.). — *Allocations familiales et Caisses de compensation*, Lib. du Recueil Sirey, Paris, 352 pages.
- DIEUDE (Ch.). — *Les Allocations familiales*, Ed. Société d'études morales, sociales et juridiques, Louvain, 1929, 253 pages.
- DU BREAULT (O.). — *Les Allocations familiales*, Paris.
- DOUGLAS (P. H.). — *Wages and the Family*, The University of Chicago Press, 1927.
- FALLON (S. J.). — *Les Allocations familiales en Belgique et en France*, Louvain, Ed. de la Société d'études morales, sociales et juridiques, 1926, 219 pages.
- GOSSERIES (P.). — *Les Mutuelles d'allocations familiales en Belgique*, Bruxelles, 1938.
- GOSSERIES (P.). — *Les Allocations familiales aux non-salariés en Belgique*, Ed. de la Société d'études morales, sociales, juridiques, Louvain, 1939, 515 pages.
- GREEN (M. E.). — *Family Allowances*, The Family Endowment Society, London, 1938.
- GUESDON (V.). — *Le Mouvement de création et d'extension des Caisses d'Allocations familiales*, Paris, 1922.
- HÉBERT (L.). — *La Nature juridique du Sursalaire familial*, Société Anonyme des publications périodiques, Paris, 1924.
- *HOFFNER (C.). — *Allocations familiales*, E. S. P., n° 264, 1936, 32 pages.
- HUBERT (R.). — *Salaires; Allocations familiales et Caisses de Compensation*, Paris, 1921.
- JACOB (L.). — *Le Salaire et la Famille : « Sursalaire ou Allocations familiales »*, Paris, 1924.
- LABAUME (P. de). — *Les Allocations patronales aux familles nombreuses et les Caisses mutuelles en vue de ces allocations*, Trévoux, 1922.
- LAPUYADE (H.). — *Le Sursalaire familial*, Toulouse, 1921.
- *LEBEL (S. J.). — *La Famille dans le régime économique moderne*, Secrétariat de l'U. C. C., Montréal, 26 pages.

1. Nous avons marqué d'un astérisque les ouvrages édités au Canada.

- *LEBEL (S. J.). — *Les Allocations familiales*, E. S. P., n° 159-160, 1927, 64 pages.
- *LEBEL (S. J.). — *Pourquoi les allocations familiales*, Arbour et Dupont, 1928.
- *LEBEL (S. J.). — *Le Problème de la famille nombreuse : sa solution, les allocations familiales*, Ed. du Devoir, 1928, 32 pages.
- MASURE (J.). — *Répertoire bibliographique sur la question des allocations familiales*, Bibliothèque de l'Œuvre nationale de l'Enfance, Bruxelles, 1924.
- MOLLIARD. — *Les Allocations familiales et les Caisses de compensation*, Marcel Giard, 1922.
- RATHBONE (E.). — *The Case for Family Allowances*, Penguin Special, 1940, 118 pages.
- ROMANET (E.). — *Les Allocations familiales*, Grenoble, 1922, ou *Chronique sociale de France*, Lyon.
- Annuaire du Comité central des Allocations familiales* (annuel), 31, rue Guyot, Paris.
- Assurances mutuelles et Allocations familiales*, La Maison Rustique.
- Caisses d'Allocations familiales de Lyon et de la région*, Lyon, 1928.
- Comité central des Allocations familiales: *Comptes rendus des Congrès nationaux des Caisses de Compensation*: Paris, 1921; Grenoble, 1922; Nantes, 1923; Mulhouse, 1924; Rouen, 1925; Marseille, 1926; Bruxelles, 1927, Comité central des Allocations familiales, 31, rue Guyot, Paris.
- Family Allowances*: memorandum by the Chancellor of the Exchequer (presented to Parliament by command of His Majesty), May 1942, King's Printer, England.
- L'Allocation pour charges de famille*: plan 301 pour cercles d'études, Spes.
- Les Allocations familiales*, Etudes et Documents, Bureau International du Travail, Genève, 1924.
- Les Allocations familiales obligatoires*: commentaire des nouvelles prescriptions légales, Comité central des Allocations familiales, Paris, 1932.
- Manuel pratique des Allocations familiales*: commentaire de deux lois françaises récentes, Comité central des Allocations familiales, 31, rue Guyot, Paris, 1933.
- **Report, proceedings, and evidence of the Select Standing Committee on (Canadian) industrial and international relations upon the question of granting family allowances*, King's Printer, Ottawa, 1929, 85 pages.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

176. *La Mission sociale de l'hygiène.*
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesses.*
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélaré Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchévique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Espagne populaire.*
E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.*
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Th. Pinal, C. S. S. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Gomá Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Distinctio Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

291. *Encyclique « Libertas præstantissimum »*. S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*. P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*. R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*. P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*. Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*. Mgr Dearanleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collectée sur la tempérance*. Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*. Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*. Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*. François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*. S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle*. Maxim. Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde*. E. S. P.
308. *La Paix*. S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »*. S. S. Pie XII
311. *Tempérance*. Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*. F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*. Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique*. R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien*. S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social*. R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme*. R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites*. Jean Guiraud
323. *L'Education nationale*. Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France*. E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)*. S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France*. Georges Pernot
328. *La Restauration sociale*. Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)*. S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques*. E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pte XII*. R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française*. E. S. P.
334. *La Société contemporaine*. Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)*. S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie*. S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail*. E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières)*. Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *Sa Sainteté le Pape Pte XII. (Lettre pastorale collectée et mandement)*. Nos Evêques
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)*. S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre*. E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant ?*. S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)*. S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage*. Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie*. B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie*. Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)*. S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres*. Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur*. P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école*. J. O. C.
352. *Le plus grand péril*. R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education*. R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)*. S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise*. Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal*. G.-E. Marquis
358. *L'Epargne*. J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)*. S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur*. R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada*. Mlle D. H. Stepler

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.